

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 60 (1987)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Les loyers entre novembre 1986 et mai 1987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les loyers entre novembre 1986 et mai 1987 ont augmenté, en moyenne, en Suisse, de 1,4%

mais la situation
en Suisse romande
est tout à fait différente

Calculé tous les six mois, l'indice des loyers des logements pour l'ensemble de la Suisse accusait, en mai 1987, une hausse de 1,4% par rapport à novembre 1986. On avait constaté une augmentation de 1,5% entre mai et novembre 1986, et de 1,9% entre novembre 1985 et mai 1986. En l'espace d'une année, c'est-à-dire de mai 1986 à mai 1987, le niveau des loyers s'est élevé de 2,9%. La hausse d'une année à l'autre avait atteint 3,5% en novembre 1986 et 3,8% en mai 1986.

La progression de 1,4% que le niveau des loyers a subie, dans l'ensemble du pays, en mai 1987 par rapport à novembre 1986, est imputable aux majorations de loyers des appartements construits tant avant 1947 que depuis cette année-là, le renchérissement ayant toutefois été un peu plus fort dans la première catégorie. En outre, la prise en compte des appartements neufs mis sur le marché depuis la dernière enquête, dont les loyers atteignaient un niveau dépassant en moyenne de 8% environ celui du relevé précédent, a aussi contribué à faire monter l'indice des loyers. Même s'il n'est pas possible, lors des enquêtes sur les loyers, de se renseigner systématiquement sur les causes des hausses et des baisses, les rapports des informateurs permettent quand même de conclure que le renchérissement des loyers est partiellement imputable, surtout dans la catégorie des « anciens » appartements (construits jusqu'en 1947 et au début de la période suivante), à des rénovations.

L'enquête de mai 1987 portait sur plus de 100 000 loyers: elle a fait apparaître une proportion de 14% de loyers en hausse (16% en novembre 1986), de 81% (83%) de loyers inchangés et de 5% (1%) de loyers en baisse. Dans un bon tiers des cas en hausse, l'augmentation a été inférieure à 5%: cette hausse s'est située entre 5 et 10% dans près d'un tiers des cas, et entre 10 et 20% dans environ un cinquième des cas. Plus d'une augmentation sur dix s'est révélée supérieure à 20%. Quant aux baisses, elles se sont chiffrées à moins de 5% dans trois bons quarts des cas; elles ont oscillé entre 5 et 10% dans un bon dixième des cas et ont atteint 10% et plus dans un autre dixième des cas.

Voyons maintenant ce qu'il en est plus exactement en Suisse romande où l'on constate que quatre villes seulement ont un taux d'augmentation des loyers inférieur à 1,4% (moyenne suisse). Il s'agit de:

– Le Locle	1,1%
– Prilly	1,3%
– Sierre	1,1%
– Vevey	1,1%

Voici le taux d'augmentation des loyers, entre novembre 1986 et mai 1987, dans les 27 villes de Suisse romande:

– Bienne	1,9%
– Carouge	2,8%
– La Chaux-de-Fonds	2,6%
– Delémont	2,0%
– Fribourg	2,3%
– Genève	2,2%
– Lancy	2,0%
– Lausanne	1,6%
– Le Locle	1,1%
– Martigny	2,5%
– Meyrin	3,2%
– Monthey	2,1%
– Montreux	4,5%
– Morges	3,4%
– Neuchâtel	1,5%
– Nyon	3,7%
– Onex	3,2%
– Prilly	1,3%
– Porrentruy	1,6%
– Pully	1,4%
– Renens	2,4%
– Saint-Imier	1,8%
– Sierre	1,1%
– Sion	2,1%
– Vernier	3,5%
– Vevey	1,1%
– Yverdon-les-Bains	2,3%

Moyenne suisse = 1,4%.

HAB.

suite de la page 32

DOCUMENTATION SUISSE DU BÂTIMENT

mentionne en premier lieu les façades, les fenêtres, les installations de chauffage et les isolations de toiture, alors que les travaux de plâtrerie-peinture ainsi que la rénovation des cuisines, des salles de bains et des revêtements de sol ont la priorité au niveau du second œuvre intérieur. En l'occurrence, les efforts consentis pour améliorer la qualité résidentielle s'équilibrent approximativement avec les objectifs de rentabilité, comme le font ressortir les principaux motifs de rénovation, à savoir que le rendement, l'amélioration de la qualité et les économies d'énergie sont les principales raisons qui déterminent la mise à disposi-

tion des moyens financiers nécessaires. Les prescriptions et incitations légales ne revêtent par contre qu'une importance très secondaire.

Si les travaux de rénovation et d'assainissement ne semblent pas encore représenter plus de la moitié des dépenses consenties pour des projets de construction, l'enquête révèle néanmoins la grande importance de ce créneau du marché pour l'industrie suisse du bâtiment.

Le rapport d'enquête général peut s'obtenir gratuitement auprès de la Documentation suisse du bâtiment, 4249 Blauen.